



Comité syndical



21 février 2023



*Villefranche
d'Albigeois*



Ordre du jour

1. Approbation du compte de gestion 2022 et vote du compte administratif
2. Cotisation et budget primitif 2023
3. LEADER 2023-2027 : désignation des élus au GAL – Comité de programmation LEADER
4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024



Compte de gestion 2022

Résultats d'exécution du budget principal

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 891,52 €	746 897,90 €	773 789,42 €
Titres de recettes émis (b)	1 883,01 €	680 266,05 €	682 149,06 €
Réductions de titres (c)		169 178,03 €	169 178,03 €
Recettes nettes (d = b – c)	1 883,01 €	511 088,02 €	512 971,03 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 891,52 €	746 897,90 €	773 789,42 €
Mandats émis (f)	2 266,60 €	465 045,39 €	467 311,99 €
Annulations de mandats (g)		0 €	0 €
Dépenses nettes (h f – g)	2 266,60 €	465 045,39 €	467 311,99 €
Résultats de l'exercice	- 383,59 €	46 042,63 €	45 659,04 €
<hr/>			
Résultats exercice 2021	25 007,90 €	317 852,90 €	342 860,80 €
Résultat de clôture 2022	24 624,31 €	363 895,53 €	388 519,84 €



Compte administratif 2022

Président de séance : _____



Compte administratif 2022

Vue d'ensemble :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	465 045,39	G	511 088,02
	Section d'investissement	B	2 266,60	H	1 883,01
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	317 852,90 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	25 007,90 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	467 311,99	= G+H+I+J	855 831,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	465 045,39	= G+I+K	828 940,92
	Section d'investissement	= B+D+F	2 266,60	= H+J+L	26 890,91
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	467 311,99	= G+H+I+J+K+L	855 831,83

Résultat CUMULE 2022 → Excédent de 388 519,84 €



Compte administratif 2022

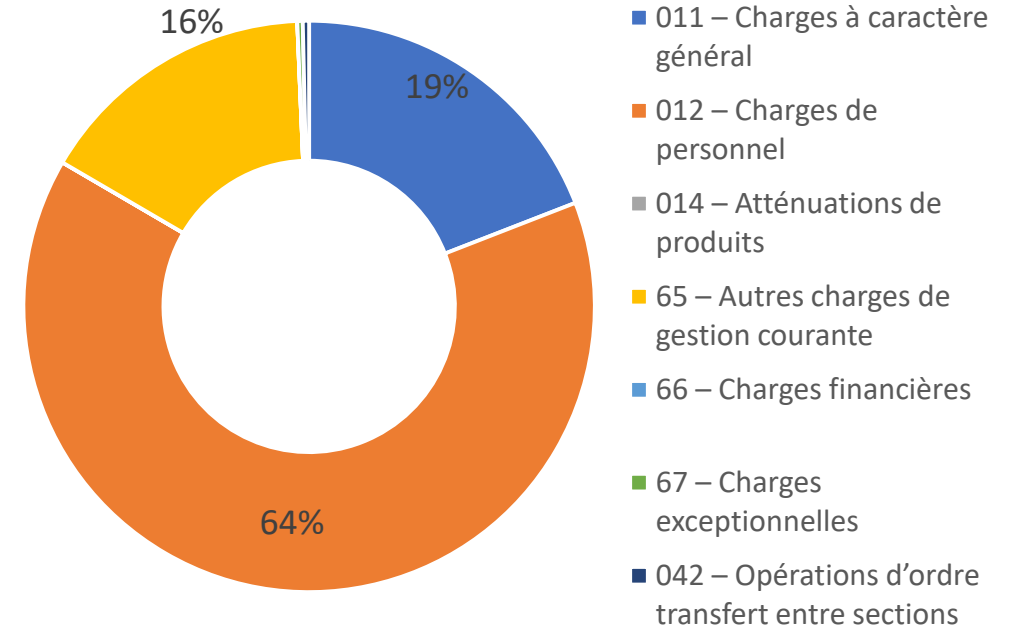
Section Fonctionnement : DEPENSES

CHAPITRE	CA 2022
011 – Charges à caractère général	88 807,57 €
012 – Charges de personnel	299 076,25 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	74 068,00 €
66 – Charges financières	0 €
67 – Charges exceptionnelles	1 432,95 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 660,62 €
Total	465 045,39 €

Chap 011 → dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure :

eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les primes d'assurance, locations immobilières, charges locatives etc.

Répartition des dépenses en 2022



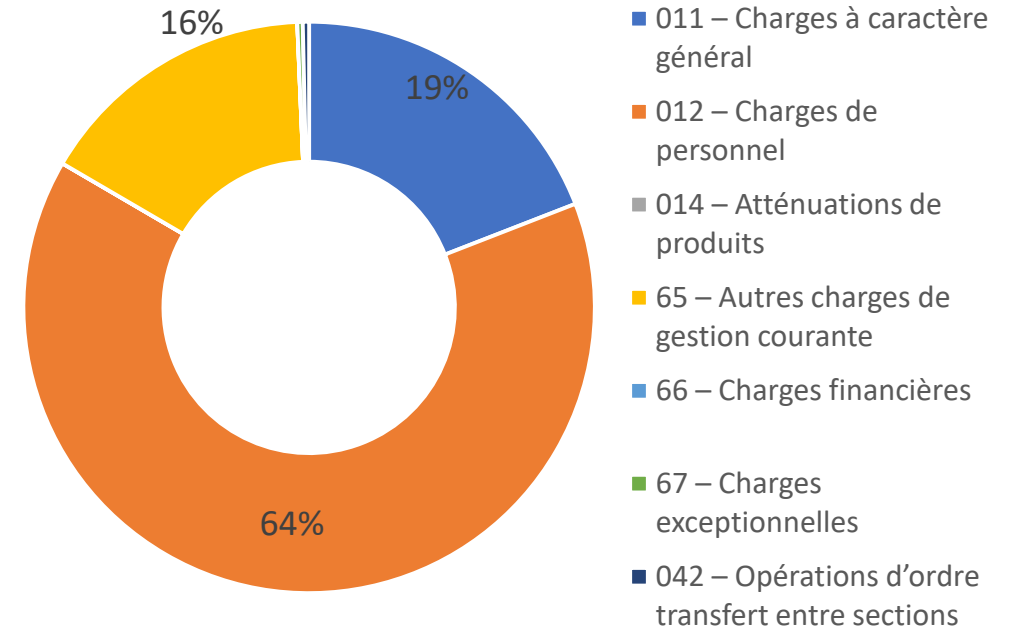


Compte administratif 2022

Section Fonctionnement : DEPENSES

CHAPITRE	CA 2022
011 – Charges à caractère général	88 807,57 €
012 – Charges de personnel	299 076,25 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	74 068,00 €
66 – Charges financières	0 €
67 – Charges exceptionnelles	1 432,95 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 660,62 €
Total	465 045,39 €

Répartition des dépenses en 2022



Chap 012 → Dépenses de personnel **2022** :

Arrivée d'Antoine BOUTONNE - Chargé de Mission Transit^o
Ecologique (17/01/2022)



Compte administratif 2022

Section Fonctionnement : DEPENSES

CHAPITRE	CA 2022
011 – Charges à caractère général	88 807,57 €
012 – Charges de personnel	299 076,25 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	74 068,00 €
66 – Charges financières	0 €
67 – Charges exceptionnelles	1 432,95 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 660,62 €
Total	465 045,39 €

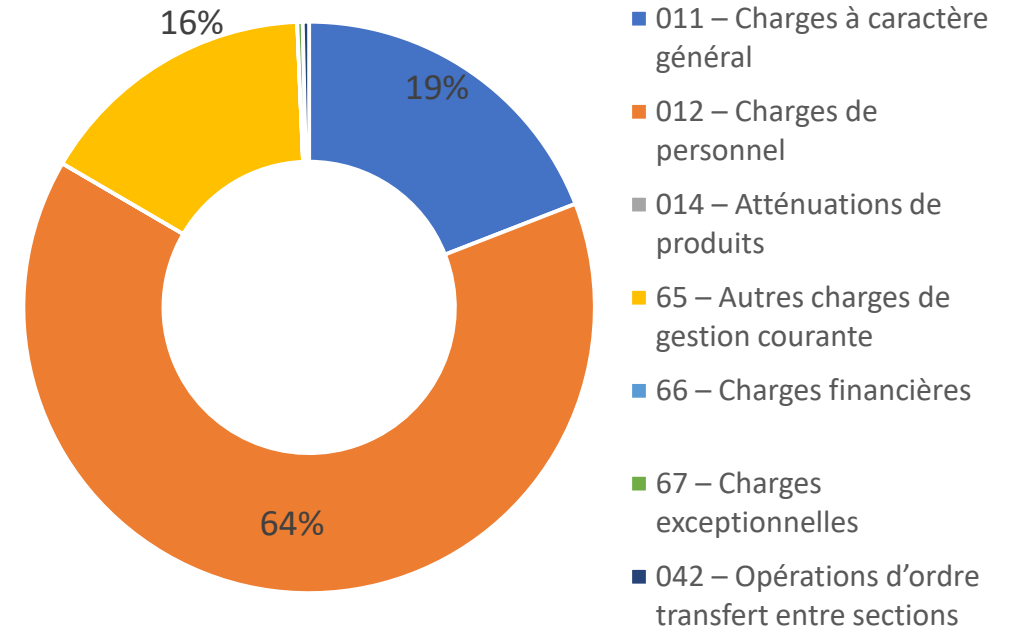
Chap 65 → Versement des indemnités des élus (22 217,75 €), cotisations de retraite des élus (989 €) + Subvent° fonct° autres groupements et associat° (Reversements PAT 40 966,48 + Fonds Coup de Pousse = 8 893,41€) + DLA SCIC REHAB (1000 €)

Chap 66 → Pas de charges financières

Chap 67 → Annulat° titre sur exercice clos (903 €) + Régul rattachements 2021 Mobéusacteurs (529,95 €)

Chap 042 → Dotation aux amortissements

Répartition des dépenses en 2022

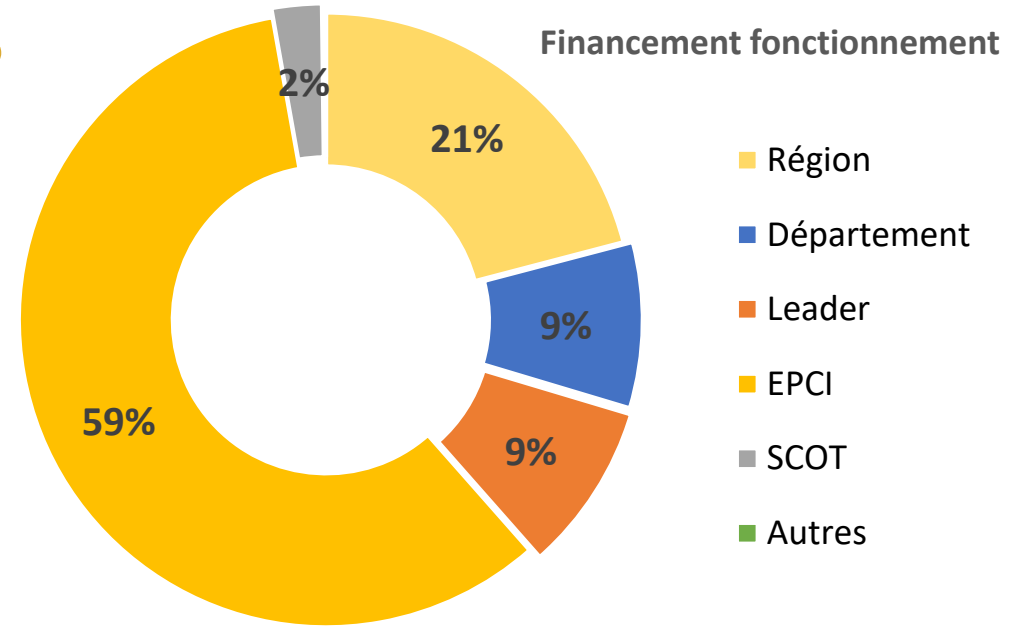




Compte administratif 2022

Section Fonctionnement : RECETTES

CHAPITRE	CA 2022
013 - Atténuation de charges	355,10
70 - Produits des services (SCOT)	10 000,00
74 - Dotations et participations	500 362,10
75 - Autres produits de gestion courante	1,36
77 – Produits exceptionnels	369,46
Total → Recettes de fonctionnement :	511 088,02



Chap 013 → versements des IJ de la CPAM du Tarn pour des arrêts maladie d'agents contractuels



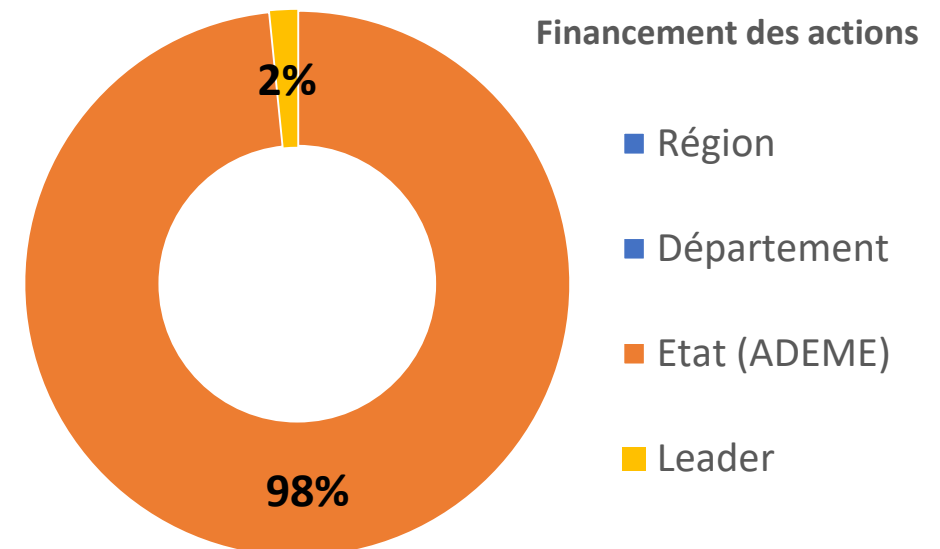
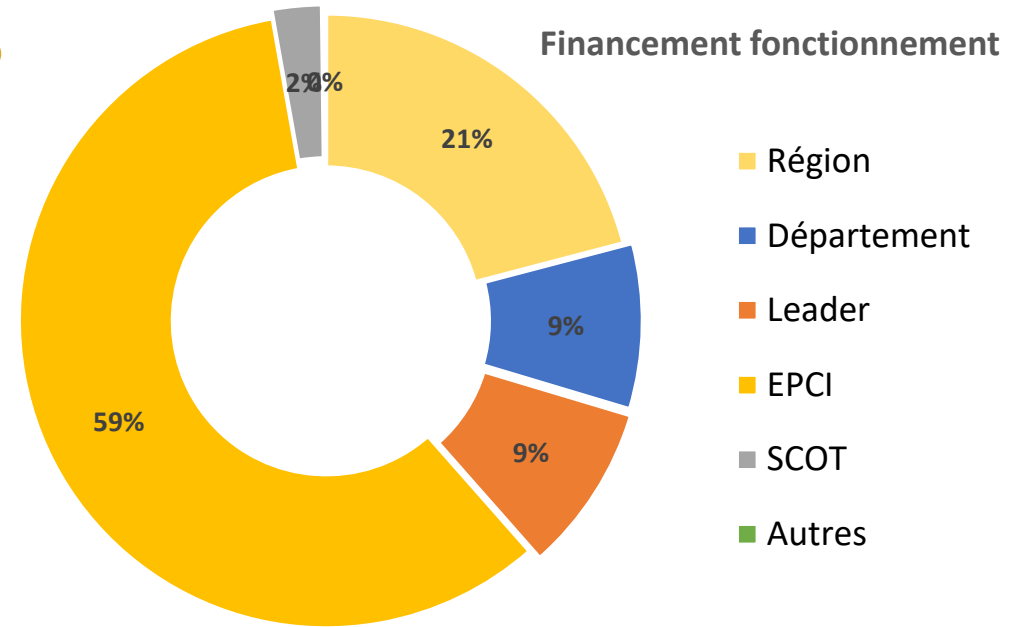
Compte administratif 2022

Section Fonctionnement : RECETTES

CHAPITRE	CA 2022
013 - Atténuation de charges	355,10
70 - Produits des services (SCOT)	10 000,00
74 - Dotations et participations	500 362,10
75 - Autres produits de gestion courante	1,36
77 – Produits exceptionnels	369,46
Total → Recettes de fonctionnement :	511 088,02

Chap 74 → Recettes de fonctionnement :

	Fonctionnement	Action
EPCI	224 469,80 €	
REGION	80 000,00 €	
Département	33 297,00 €	
Leader (Animat°2021, Promo. Com. Territoire)	31 832,87 €	2 081,49 €
Etat (ADEME, DRAAF...)	0 €	128 680,94€
TOTAL	369 599,67 €	130 762,43€





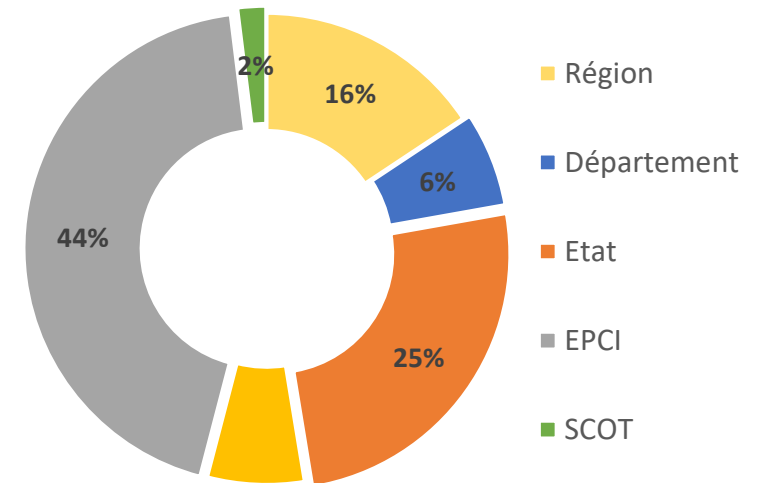
Compte administratif 2022

Section Fonctionnement : RECETTES

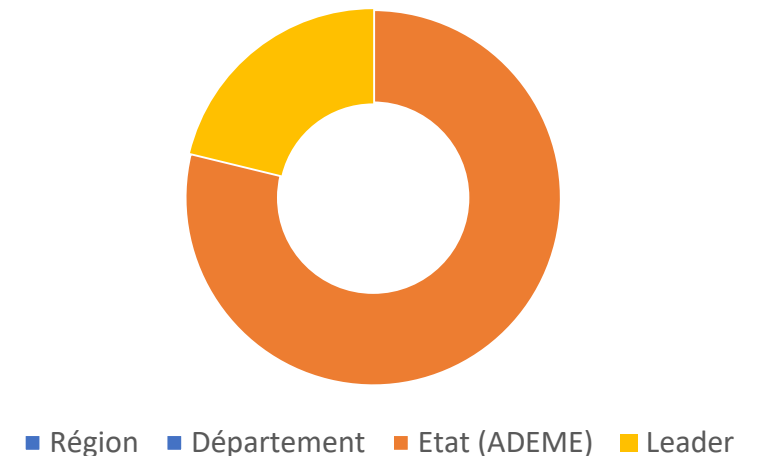
CHAPITRE	CA 2022
013 - Atténuation de charges	355,10
70 - Produits des services (SCOT)	10 000,00
74 - Dotations et participations	500 362,10
75 - Autres produits de gestion courante	1,36
77 – Produits exceptionnels	369,46
Total → Recettes de fonctionnement :	511 088,02

Chap 77 → Remboursement d'un billet d'avion cf. formation pour nouvelle programmation LEADER au CNFPT de Strasbourg en décembre 2021 et qui a dû être annulée

Financement fonctionnement



Financement des actions

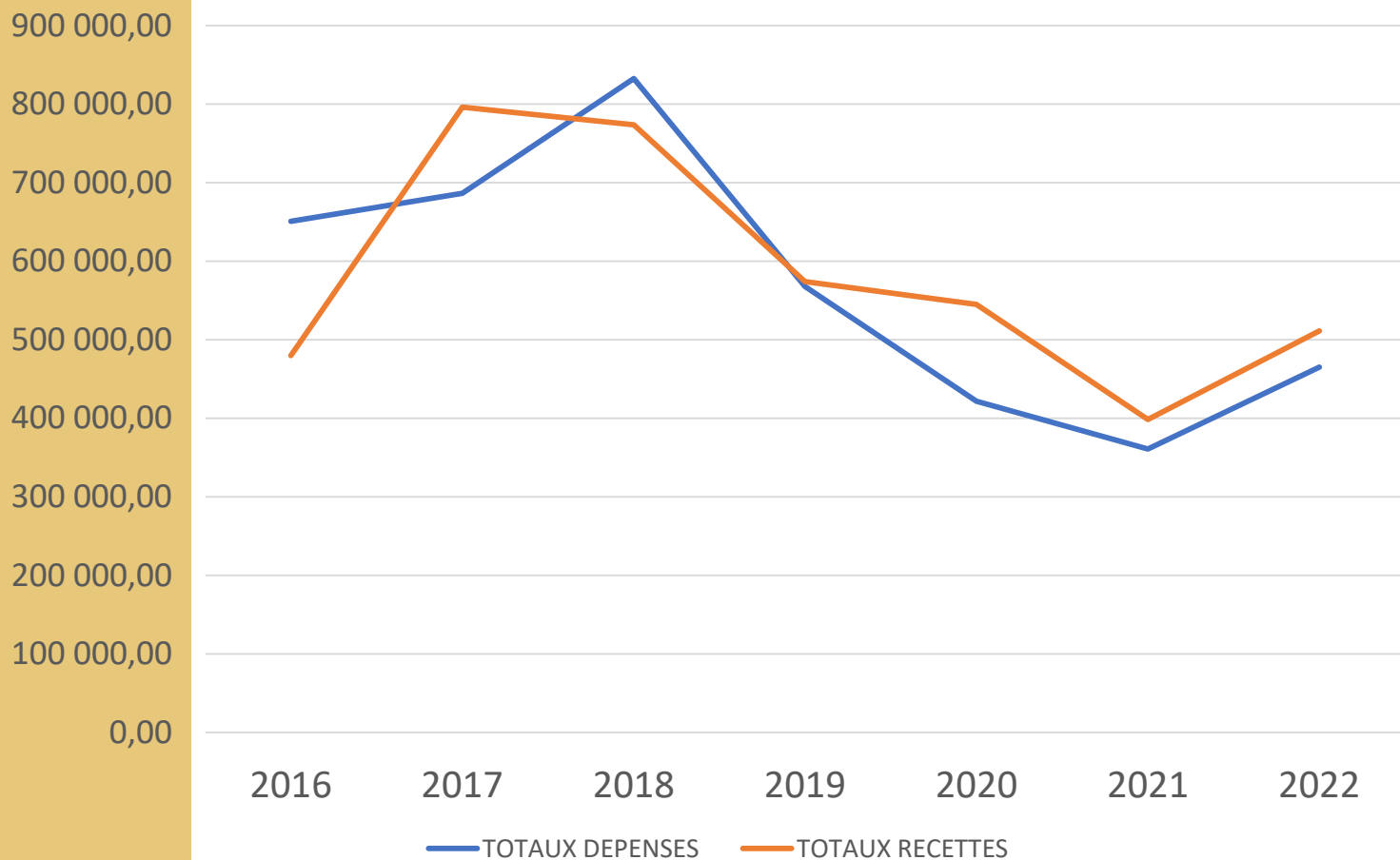




Compte administratif 2022

Evolution des dépenses et recettes

Evolution fonctionnement



Des dépenses à la baisse jusqu'en 2021 avec :

- La fin de différents dispositifs et études (PCAET, Plateforme REHAB...);
- Une baisse des effectifs ;
- Un rajeunissement des effectifs ;

Une hausse en 2022 avec le recrutement d'Antoine et le financement des partenaires du PAT

Des recettes qui baissent en conséquent avec un décalage entre le solde des opérations et la fin des programmes (Leader) jusqu'en 2021 et qui réaugmente en 2022 pour les mêmes raisons que les dépenses (subvention poste Antoine, Subventions Pat perçues pour les partenaires)



Compte administratif 2022

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Recettes de fonctionnement	511 088,02 €
Dépenses de fonctionnement	465 045,39 €
Résultat de fonctionnement 2022	46 042,63 €
Excédent 2021 reporté	317 852,90 €
Excédent global de fonctionnement	363 895,53 €

Compte administratif 2022

Section INVESTISSEMENT : DEPENSES

CHAPITRE	CA 2022
16 - Emprunts	0 €
20 – Immobilisations incorporelles	0 €
204 – Subventions d'équipements versées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	2 266,60 €
23 – Immobilisations en cours	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
Total	2 266,60 €

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Achat d'un ordinateur portable (FDT) 2 089 € + licence (office 2021) 177,60 €

RECETTES

CHAPITRE	CA 2022
10 – FCTVA,	222,39 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	0 €
13 – Subventions d'investissement	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 660,62 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
Total	1 883,01 €
01 Solde d'exécution reporté N-1 (pour mémoire)	25 007,90 €

Chap 040 → Amortissements :

- Matériel Informatique : 702,56 €
- Mobilier de Bureau : 558,26 €
- Licence : 108 €
- Vélo pliant électrique : 291,80 €



Compte administratif 2022

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022

Recettes d'investissement	1 883,01 €
Dépenses d'investissement	2 266,60 €
Résultat d'investissement 2022	- 383,59 €
Excédent 2021 reporté	25 007,90 €
Excédent global d'investissement	24 624,31 €

RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2022

Excédent global de fonctionnement	363 895,53 €
Excédent global d'investissement	24 624,31 €
Résultat	388 519,84€

Ordre du jour

1. Approbation du compte de gestion 2022 et vote du compte administratif
2. **Cotisation et budget primitif 2023**
3. LEADER 2023-2027 : désignation des élus au GAL – Comité de programmation LEADER
4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024



Budget primitif 2023

Conformément au débat d'orientations budgétaires du 12/12/2022, il est proposé de maintenir le niveau de participation des EPCI à 3,80€ / hab. :

	Population totale INSEE 2020	Participation 3.80 €/hab.
CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	6 543	24 863.40 €
CC Centre Tarn	11 375	43 225.00 €
CC Cordais et Causse	5 369	20 402.20 €
CC du Carmausin - Ségala	30 522	115 983.60 €
CC Val 81	5 672	21 553.60 €
TOTAL :	59 481	226 027.80 €



Budget primitif 2023

Section Fonctionnement : DEPENSES

CHAPITRE	CA 2022	Budget primitif	
		Sans équilibre	Avec équilibre
011 – Charges à caractère général	88 807,57 €	99 930,00 €	149 930,00 €
012 – Charges de personnel	299 076,25 €	342 625,00 €	442 625,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	74 068,00 €	35 000,00 €	150 423,38 €
66 – Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 432,95 €	0,00 €	100 000,00 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 660,62 €	2 134,15 €	2 134,15 €
Total	465 045,39 €	479 689,15 €	845 112,53 €

Chap 011 → dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure :

Charges divers (eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, locations immobilières ... → 74 950 €

Autres services extérieurs (actions 2023) → 24 980 €



Section Fonctionnement : DEPENSES

Précisions « Autres services extérieurs »

**Accompagnement
prestataires touristiques CCI**

9 245 €

Actions PCAET

Transition écologique

5 000 €

**Action de promotion
touristique / Appli jeu famille**

Réseau des OT

2 600 €

Actions/animations

**Programme Alimentaire
Territorial**

15 836 €



Budget primitif 2023

Section Fonctionnement : DEPENSES

CHAPITRE	CA 2022	Budget primitif	
		Sans équilibre	Avec équilibre
011 – Charges à caractère général	88 807,57 €	99 930,00 €	149 930,00 €
012 – Charges de personnel	299 076,25 €	342 625,00 €	442 625,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	74 068,00 €	35 000,00 €	150 423,38 €
66 – Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 432,95 €	0,00 €	100 000,00 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 660,62 €	2 134,15 €	2 134,15 €
Total	465 045,39 €	479 689,15 €	845 112,53 €

Chap 012 → Charges de personnel :

Stéphanie CANTALOUBE (Assistante administration) Anaïs HUOT (Agriculture/Alimentation/Conseil de dév.)

Emmanuelle SUBSOL (Contractualisation/Urbanisme) Loris CARIOU (Leader)

Julien FRAT (Direction/Projet de territoire) Antoine BOUTONNE (Chargé de mission transition écologique)

Remplacement congé mater + 1 service civique + 1 assistante secrétariat (1/2 ETP) + 1 stagiaire



Budget primitif 2023

Section Fonctionnement : DEPENSES

CHAPITRE	CA 2022	Budget primitif	
		Sans équilibre	Avec équilibre
011 – Charges à caractère général	88 807,57 €	99 930,00 €	149 930,00 €
012 – Charges de personnel	299 076,25 €	342 625,00 €	442 625,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	74 068,00 €	35 000,00 €	150 423,38 €
66 – Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 432,95 €	0,00 €	100 000,00 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	1 660,62 €	2 134,15 €	2 134,15 €
Total	465 045,39 €	479 689,15 €	845 112,53 €

Chap 65 → Autres charges de gestion courante :

Indemnités des élus (25 000 €)

Fonds de Soutien aux Initiatives Citoyennes (10 000 € lauréats 2023)

Rmq : d'importants mouvements d'entrées et de sorties pour les partenaires qui portent des actions du PAT



Budget primitif 2023

Section Fonctionnement : RECETTES

CHAPITRE		CA 2022	Budget primitif
002	Résultat de fonctionnement reporté (N-1)		363 895,53 €
6419	Remboursements rémunérations personnel	355,10 €	13 515,00 €
70848	Mise à dispo personnel (SCOT)	10 000,00 €	10 000,00 €
74718	Autres participations Etat (ADEME + DRAAF)	128 680,94 €	19 917,00 €
7472	Participat° Région	80 000,00 €	84 100,00 €
7473	Participat° Département	33 297,00 €	33 297,00 €
74758	Participat° Autres group. (contributions EPCI)	224 469,80€	226 027,00 €
74758	Participat° Autres group. (Participat° OT Accompagnement CCI)	0 €	1 479,00 €
7477	Participat° Budget communautaire (Leader)	33 914,36 €	92 882,00 €
7588	Autres produits div. de gestion (Arrondi PAS)	1,36 €	0,00 €
773	Mandats annulés ex. antérieurs (Billet avion format° annulée LC)	369,46 €	
TOTAL		511 088,02 €	845 112,53 €

Budget primitif 2023

Section INVESTISSEMENT : DEPENSES

Article	Libellé	CA 2022	Prévisions 2023
001	Solde d'exécution sect° d'investiss		
1318	Autres subventions d'équipement		
2051	Concessions, droits similaires	177,60 €	200 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 089,00 €	13 519,08 €
2184	Mobilier	0 €	
2182	Matériel de Transport	0 €	15 000 €
TOTAL :		2 266,60 €	28 719,08 €

Les projets d'investissements pour 2023 :

- Achat d'un ordinateur : 1 000 €
- Licence : 200 €

RECETTES

Article	Libellé	CA 2022	Prévisions 2023
R001	Solde d'exécution section d'investissement (N-1)	€	24 624,31 €
10	FCTVA	222,39 €	510,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 660,62 €	2 134,15 €
1327	Subv. non transf. Budget Comm. (LEADER)		1 450,62 €
TOTAL :		1 883,01 €	28 719,08 €



Budget primitif 2023

En dépenses de fonctionnement :	845 112,53 €
En recettes de fonctionnement :	845 112,53 € (Résultat de clôture 2022 corrigé à hauteur de 363 895,53 €)
En dépenses d'investissement :	28 719,08 €
En recettes d'investissement :	28 719,08 € (avec reprise du solde d'exécution 2022 à hauteur de 24 624,31 €)
<hr/>	
Budget total 2023 :	873 831,61 € (dépenses et recettes)

Ordre du jour

1. Approbation du compte de gestion 2022 et vote du compte administratif
2. Cotisation et budget primitif 2023
3. LEADER 2023-2027 : désignation des élus au GAL – Comité de programmation LEADER
4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024



Désignation des élus au GAL – CP LEADER

Le GAL, comité de programmation, doit être composé d'un collège public, 13 titulaires et 6 suppléants, désignés par le comité syndical du PETR et d'un collège privé, 14 titulaires et 7 suppléants, désignés par le Conseil de développement Territorial.

La composition du GAL doit respecter :

- un équilibre géographique tant au niveau des élus qu'au niveau des membres privés,
- une représentation des thématiques et des secteurs professionnels concernés par le programme,
- un comité de programmation attentif à l'équilibre hommes- femmes.

Pour le collège des élus, il est proposé de désigner :

- **4 titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala,**
- **3 titulaires et 1 suppléant pour la Communauté de Communes Centre Tarn,**
- **2 titulaires et 1 suppléant pour la Communauté de Communes Monts d'Alban et Villefranchois,**
- **2 titulaires et 1 suppléant pour la Communauté de Communes VAL 81,**
- **2 titulaires et 1 suppléant pour la Communauté de Communes Cordais Causse.**



Désignation des élus au GAL – CP LEADER

Communauté de Communes	13 Titulaires	6 Suppléants
Carmausin-Ségala	SOMEN Didier	EMERIAUD Françoise
	BARRILIOT Christine	
	CLERGUE Jean-Claude	BALARAN Jean-Marc
	CINTAS Jean-Marc	
Centre Tarn	CANTALOUBE Jean-Luc	MADAULE Jean-Claude
	CALS Sylvain	
	ROLLAND Marie-Claude	
Monts d'Alban Villefranchois	ESPITALIER Jean-Luc	BOUSQUET Bruno
	CARAYON Patrick	
VAL 81	GAVALDA Guy	VIGROUX Myriam
	ROUDIER Didier	
Cordais Causse	BOUVIER Bernard	GRAVIER Sylvie
	BOUDOU OURLIAC Sabine	



Désignation des élus au GAL – CP LEADER

Communauté de Communes	13 Titulaires	6 Suppléants
Carmausin-Ségala	SOMEN Didier	EMERIAUD Françoise
	BARRILIOT Christine	
	CLERGUE Jean-Claude	BALARAN Jean-Marc
	CINTAS Jean-Marc	
Centre Tarn	CANTALOUBE Jean-Luc	MADAULE Jean-Claude
	CALS Sylvain	
	ROLLAND Marie-Claude	
Monts d'Alban Villefranchois	ESPITALIER Jean-Luc	BOUSQUET Bruno
	CARAYON Patrick	
VAL 81	GAVALDA Guy	VIGROUX Myriam
	ROUDIER Didier	
Cordais Causse	BOUVIER Bernard	GRAVIER Sylvie
	BOUDOU OURLIAC Sabine	

Ordre du jour

1. Approbation du compte de gestion 2022 et vote du compte administratif
2. Cotisation et budget primitif 2023
3. LEADER 2023-2027 : désignation des élus au GAL – Comité de programmation LEADER
4. **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024**



Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.



Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.



Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le Pôle Territorial Albigeois Bastides son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Syndical de bien vouloir approuver le passage du Pôle Territorial Albigeois Bastides à la nomenclature M57 développée à compter du budget primitif 2024.



**Merci pour
votre attention**

...